



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2022-07004

PUBLIÉ LE 5 JUILLET 2022

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2022-06-30-00002 - Arrêté de composition Appel fin 6e,5e,4e (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2022-06-30-00002

Arrêté de composition Appel fin 6e,5e,4e

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire

- VU** les articles D 331-23 à D 331-45 du Code de l'Education ;
- VU** l'arrêté du 14 juin 1990 fixant la composition de la commission d'appel ;
- VU** l'arrêté du 10 février 2009 modifiant l'arrêté du 17 janvier 1992 relatif aux voies d'orientation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission d'appel de fin de sixième, fin de cinquième et fin de quatrième est la suivante :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

MEMBRES TITULAIRES :

La présidente : Madame Hélène GERVAIS,
I.E.N. Information et Orientation, représentante du directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire, pour le second degré

Monsieur Daniel FILLAULT
Principal adjoint
Collège La Rabière à Joué-lès-Tours

Madame Aline PARAIK
Principale adjointe
Collège Léonard de Vinci à Tours

Madame Marie MONBAILLY
Conseillère Principale d'éducation
Collège Anatole France à Tours

Madame Anne-Virginie BROTONS
Directrice du Centre d'Information et d'Orientation
de Joué-lès-Tours

Monsieur Guillaume BOURACHOT,
Professeur certifié Physique Chimie,
Collège Rameau à Tours

Madame Stéphanie ELLIOTT,
Professeure certifiée Anglais,
Collège Jean Roux à Fondettes

Madame Johanna MOSETTIG,
Professeure certifiée Lettres,
Collège Ronsard à Tours

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

MEMBRES TITULAIRES :

Madame Cécile JOUBERT, FCPE

MEMBRES SUPPLÉANTS :

ARTICLE 2 : La commission peut s'adjoindre un médecin de santé et une assistante sociale scolaire :

Docteur Claire GAROT, médecin de prévention conseillère technique – direction académique de Tours
Madame Isabelle VASQUEZ, assistante sociale scolaire – lycée François Rabelais à Chinon

ARTICLE 3 :

Les membres de la commission d'examen sont désignés pour la durée d'un an. Le présent arrêté prend effet au 5 juillet 2022.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la direction académique d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 30 juin 2022
Pour la rectrice et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale d'Indre-et-Loire,

Christian MENDIVE